

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN83

présenté par

M. Boccaletti, M. Jacobelli, Mme Colombier, M. Berteloot, Mme Galzy, M. Giletti, M. Girard,
M. Gonzalez, Mme Martinez, M. Rancoule et M. Taverne

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 33, insérer l'alinéa suivant :

« Avant tout projet de décalage de livraison de matériels, une étude d'impact sera effectuée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il transparaît de nos analyses une inadéquation toujours plus importantes entre les moyens alloués aux armées et les missions confiées.

La multiplicité des missions, couplée à leur exigence, impose à nos armées une nécessaire résilience.

De plus, la géométrie du champ de bataille implique une réponse capacitaire adaptée.

Cette loi de programmation militaire prévoit notamment des décalages majeurs de livraison :

Pour l'armée de terre : 1 206 véhicules blindés repoussés à 2030 et plus largement 30 % de budget en moins pour le programme Scorpion. Ceci impactera directement la mise en œuvre de notre défense sol-air, par essence multicouche. Les futurs grands événements tels les Jeux olympiques de 2024 à Paris seront également un test grandeur nature pour notre programme de lutte anti drone.

Pour la marine : la cible du nombre de frégates de défense et d'intervention est passée de 5 à 3 pour 2030.

Pour l'armée de l'air : on passe d'une cible de 185 rafales à 137 pour 2030 et de 49 à 39 avions pour le transport pour 2035.

Cette LPM occulte de nombreux sujets, cette absence mettant nos forces face à d'inexorables angles morts capacitaires, préférant la cohérence au détriment de la masse.